

nomiques de l'accord sur l'industrie automobile dans cette ville; je voudrais savoir si le ministre a autorisé cette déclaration, s'il l'approuve et s'il peut nous dire à quel moment Oshawa peut compter sur une réponse ou un accusé de réception de son mémoire?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, nous avons accusé réception de ce mémoire. Toutefois, on n'y a pas répondu point par point. Quant à la première partie de la question, je dois dire que le ministre n'a pas autorisé la déclaration en cause. C'est la première fois qu'elle m'est signalée.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'HÔPITAL DE SUNNYBROOK ET LES RETARDS D'ADMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires des anciens combattants s'il peut répondre à la question que j'ai posée vendredi dernier concernant l'hôpital de Sunnybrook? Les anciens combattants y sont-ils admis promptement ou bien leur admission à cet endroit comporte-t-elle un délai assez long?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, les anciens combattants à qui des traitements sont dus de droit, c'est-à-dire à cause d'infirmités pour lesquelles ils touchent une pension, sont admis promptement comme toujours. Pour ce qui est d'anciens combattants souffrant d'infirmités pour lesquelles ils ne touchent pas une pension, il y a eu depuis quelque temps, et il y a encore présentement, un certain délai dans l'admission de personnes souffrant de maladies chroniques dont le traitement n'est pas urgent ou encore pour des cas domiciliaires, puisque les installations dont on dispose pour cette catégorie de patients sont presque toujours occupées à 100 p. 100. La situation n'a pas changé depuis le 1^{er} octobre.

LES AFFAIRES INDIENNES

GLEICHEN (ALB.)—DES ENFANTS DE LA RÉSERVE PÉRISSENT DANS UN INCENDIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il maintenant reçu un rapport sur la récente tragédie survenue à Gleichen (Alb.) dans laquelle plusieurs enfants perdirent la vie. Le représentant de Calgary-Nord et moi-même avons soulevé cette question.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, on m'informe qu'il se tiendra une enquête du coroner le 14 décembre au sujet de la mort des cinq enfants indiens. Je ne voudrais pas faire de commentaire avant qu'elle n'ait eu lieu.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE—L'EXCLUSION POSSIBLE DES «PROFESSIONNELS»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor. A-t-il reçu des messages du directeur de l'Institut professionnel du service public du Canada, protestant contre certaines activités de hauts fonctionnaires de divers ministères et organismes, visant à déprécier la valeur des négociations collectives au sein de la fonction publique et semblant impliquer que la plus grande partie des «professionnels» seront exclus des groupes de négociations proposées? Voudrait-il faire part à la Chambre de sa réponse à de telles protestations et des mesures qu'il aurait prises pour mettre fin à ces agissements typiquement hostiles des cadres supérieurs?

L'hon. E. J. Benson (ministre du Revenu national et président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu la lettre en question et y ai répondu. Je ne tiens pas à commenter la teneur de l'une ou l'autre des lettres avant de les avoir sous la main. Je tiens à dire, néanmoins, qu'il ressort de mon enquête que le Conseil du Trésor n'est pas au courant de mesures d'intimidation de ce genre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je voudrais dire au ministre que l'administrateur de l'Institut professionnel...

M. l'Orateur: A mon avis, le Règlement interdit au député de faire précéder sa question de tout commentaire.

M. Lewis: Alors, monsieur l'Orateur, je formulerai ma question ainsi. Puisque l'administrateur de l'Institut professionnel est une personne très sérieuse, le ministre s'engagerait-il à se renseigner davantage sur les accusations qui n'ont pas été portées à la légère?

L'hon. M. Benson: Je répète que j'ai déjà fait enquête à ce sujet. Je suis bien disposé à faire d'autres enquêtes et je puis donner l'assurance au député que ni le gouvernement, ni le conseil du Trésor n'ont pour politique de dissuader quiconque de se joindre à une association de fonctionnaires. En fait, nous invitons les gens à le faire.